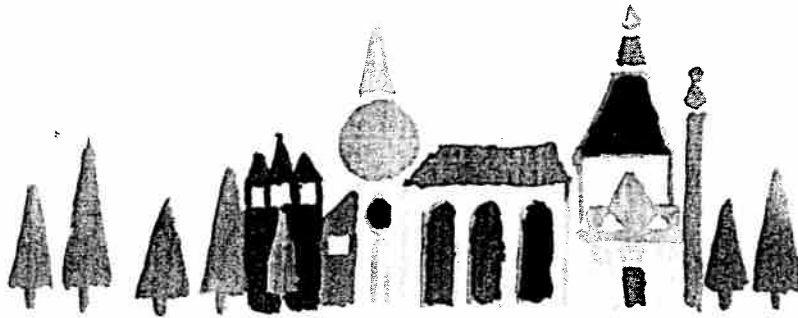


JANVIER 2007

LABBEVILLE

B.I.M. N° 30

Bulletin d'Informations Municipales



M-P LE GALLOU
LABBEVILLE

*Meilleurs
vœux
2007*

Les membres du Conseil municipal se joignent à moi pour vous adresser, ainsi qu'à vos proches, nos vœux les plus chaleureux et sincères de bonheur, santé et prospérité pour 2007.

Que cette nouvelle année soit riche en événements heureux pour vous tous, petits et grands.

Retrouvons-nous au Foyer Rural le samedi 13 janvier à partir de 17 heures, pour fêter le départ en retraite de Monsieur Noël et déguster la galette des Rois.

Lyne Renard



COMMUNE DE LABBEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2006

Le dix neuf octobre deux mille six à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Lyne RENARD, Maire,

Etaient présents : Mme Lyne RENARD, Mrs Jean-Marie DELIEGE, Jean-Marc LARSONNIER, Yves SALESSY, Michel RICHARD, Pierre-Yves LE GALLOU, Jean-Claude LENNES Mmes Annie LE BLEVEC, Françoise NEU

Etaient absents : Mrs Philippe LAVALLETTE
Secrétaire de Séance : Mr Jean-Marie DELIEGE

Lecture faite du précédent procès verbal du 11 septembre 2006 qui est accepté, tous les membres présents ont signé .

CAHIER DES CHARGES POUR ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE DU MARCHÉ DE CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION (annexé à la présente délibération)

Le marché a pour objet la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une unité de traitement des eaux usées domestique de la commune par une unité de traitement rustique (type filtre à sable planté de roseaux ou tranchées d'épandage et création d'un réseau séparatif d'une longueur approximative de 1600 ml comportant un poste de refoulement. Toute autre proposition de type de station pourra être envisagée.

La mission a pour objet

- La réalisation de la pré-étude d'incidence, la réalisation des études avant projet (AVP), du projet (PRO), du dossier de consultation des entreprises (DCE), du dossier loi sur l'eau pour la déclaration de l'installation (les études à la parcelle pour le branchement de 121 particuliers (dont 30 à construire) et 5 collectivités sont incluses dans la prestation), ainsi que les dossiers de demandes de subventions,
- La réalisation de la mission d'assistance à la procédure de recrutement d'un coordianteur, à la passation des contrats de travaux (ACT), du VISA des études d'exécution , de la mission de direction d'exécution des travaux (DET) et de la mission d'assistance aux opérations de réception (AOR), y compris les dossiers de demandes de subvention.

Le montant estimatif des travaux est de 690.000,00 € HT pour une station de 440 EH raccordant 121 logements et 5 collectivités.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du projet, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le cahier des charges pour maîtrise d'œuvre du marché de construction de la station d'épuration et création du réseau séparatif

ACCEPTE la publication d'insertions légales relative au marché dans deux journaux (BOAMP ET L'ECHO le Régional)

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

OBJET : CREATION D'EMPLOI (fonctionnaire)

Le Maire rappelle à l'assemblée : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer un emploi de AGENT DE SERVICE TECHNIQUE

Le Maire propose à l'assemblée,

FONCTIONNAIRES

- la création d'un emploi d' AGENT DE SERVICE TECHNIQUE, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 13 NOVEMBRE 2006
Filière : TECHNIQUE Cadre d'emploi : AGENT DE SERVICE TECHNIQUE Grade : AGENT DE SERVICE TECHNIQUE :

- ancien effectif1

- nouvel effectif.....2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 articles 6411, 645

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU SAUSSERON
(annule et remplace la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2006)

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16,

Vu la loi du 13 août 2004 (et notamment son article 164) modifiée par la loi du 13 juillet 2005, la circulaire ministérielle du 23 novembre 2005 et le courrier préfectoral en date du 23 mars 2006 ayant pour objet la définition, avant le 18 août 2006, des compétences et de l'intérêt communautaire,

Vu les statuts de la Communauté de Communes arrêtés par le Préfet du Val d'Oise le 24 décembre 2002 et modifiés le 2 décembre 2003, pour enregistrer l'adhésion de la Commune de Berville à la Communauté,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juin 2006 approuvant la nouvelle définition des compétences communautaires,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 25/09/06 qui annule et remplace celle du 16/06/06 concernant la définition de l'intérêt communautaire portant modification des statuts avec effet d'application au 1^{er} janvier 2007

Considérant que ces nouvelles définitions supposent la modification des statuts,

Ayant entendu l'exposé du Maire, rappelant, notamment, qu'à la demande de monsieur le Sous-Préfet par courrier en date du 28/07/06 les communes membres de la Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron devront se prononcer sur cette modification de statuts

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de nouvelle définition des compétences communautaires (ci-annexée)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la nouvelle définition des compétences de la Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron portant modification du titre 3 des statuts de la Communauté.

PROPOSITION D'HONORAIRES DU GEOMETRE ET DU CABINET D'ARCHITECTES POUR PROJET DE CONTRAT RURAL

Afin de faire une étude de faisabilité d'un projet de contrat rural visant à l'aménagement général du site de l'école et du bâtiment situé derrière la mairie servant aujourd'hui de local technique

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

DECIDE de retenir les propositions d'honoraires suivantes :

1°) du cabinet l'OLLIEROU et MONET, géomètre travaux de topographie du terrain communal près de l'école pour un montant de 1496,20 TTC

2°) du cabinet MAQUIN ET PONS architectes pour étude de faisabilité d'aménagement du site de l'école et des bâtiments communaux existants, pour un montant de 4664,40 TTC

D'INCRIRE au budget communal 2007 lesdits montant au compte 231.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 H 50.

**SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE
ANIMALE DU VAL D'OISE**



En juin 2005, le Conseil municipal décidait d'adhérer au Syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise. Après les réunions de travail du Bureau et les Conseils ayant réuni les 179 communes membres, la mise en œuvre des compétences du Syndicat voit enfin le jour.

Compétences du Syndicat : capture et transfert des carnivores domestiques (chiens et chats) vers une fourrière ou un centre de regroupement.

Tarifs pour 2007 :

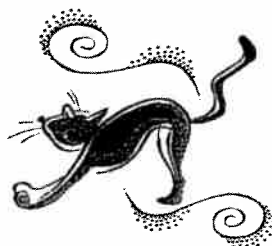
Capture	50 €	Par acte
Transfert	40 €	Par acte
Capture et transfert	65 €	Par acte

Code rural relatif aux animaux errants – article L 211-23

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

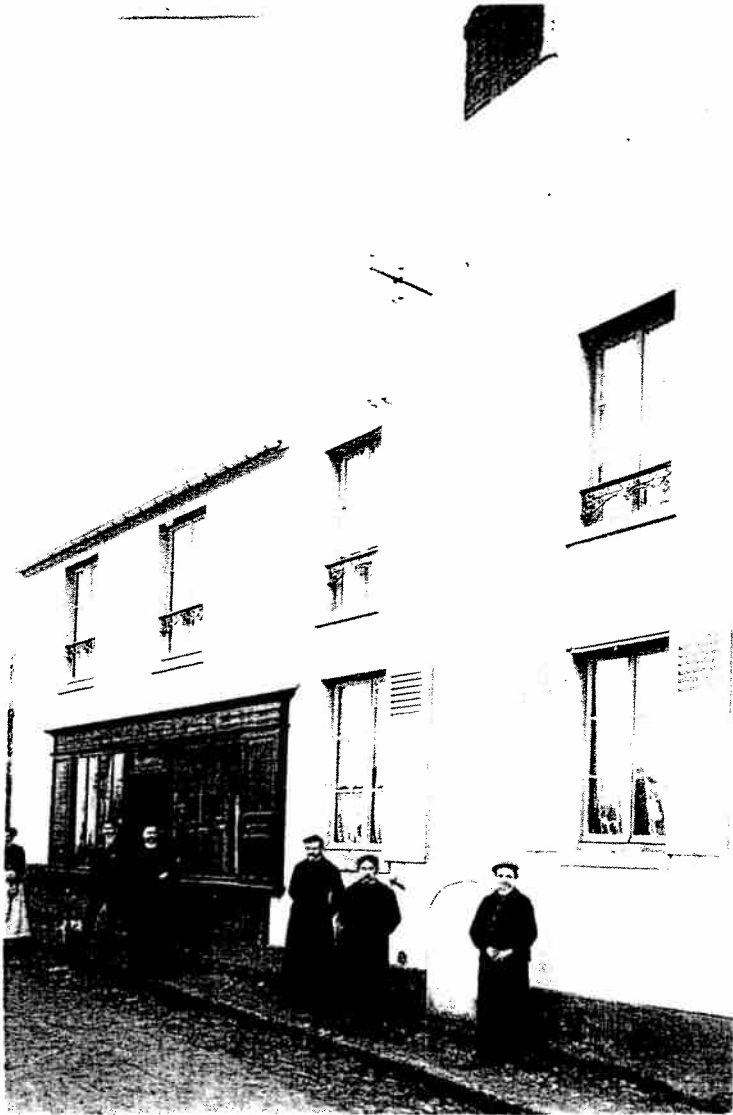
Rappel : ne laissez pas les chiens dont vous avez la garde, aboyer de façon intempestive lors de votre absence : ces nuisances sonores portent atteinte à la tranquillité du voisinage et sont passibles d'amende (article R. 48-2 du code de la santé publique et R. 25 du code pénal).
Veuillez avoir l'obligeance de tenir vos animaux à l'intérieur de votre domicile, lors de votre absence. Merci pour tous.





LABBEVILLE : 25 Grande Rue

L'HISTOIRE DE LA MAISON



AVANT-HIER : 1897

Après la guerre, le ministère de la justice repris le domaine, en fit un logement de fonction pour son personnel.

Après un départ également « précipité » du ministère, la maison fut rachetée par la commune en 2002.

Elle fut probablement une ferme construite à la fin du 18^{ème} siècle, puis transformée en atelier de bourrellerie-sellerie, où se sont succédées les familles Boisseau, Prévoté et Soilly du milieu du 19^{ème} siècle à l'année 1955 (Abel Soilly fut le dernier bourrellier du village).

Entre temps, la maison fut achetée par l'entrepreneur allemand Rittmann qui habitait le domaine de Brécourt. Celui-ci dû partir précipitamment en 1945.



HIER : 2002

LE PROJET : En 2003 la municipalité constatant que les jeunes qui souhaitaient rester dans leur village éprouvaient des difficultés à trouver des logements correspondant à leurs ressources et leurs besoins, confia au *PACTARIM le montage financier et l'assistance aux travaux du projet.

(*PACTARIM : association au service des communes qui engagent des projets immobiliers.)

LA REALISATION

- MAITRISE D'OUVRAGE : la Commune
- MAITRISE D'ŒUVRE : PONS et MAQUIN

DESCRIPTIF :

- au rez de chaussée :
 - un F2 de 43.5 m2 adapté aux personnes ayant un handicap
 - un F2 de 39 m2
- au 1^{er} étage :
 - un F3 de 57.2 m2
 - un studio de 29 m2
 - un studio de 30 m2
- 6 places de stationnement

LE FINANCEMENT

Coût total : 503 770 € H.T.

Part de la commune : 5 %

Département : 18 %

Région : 12 %

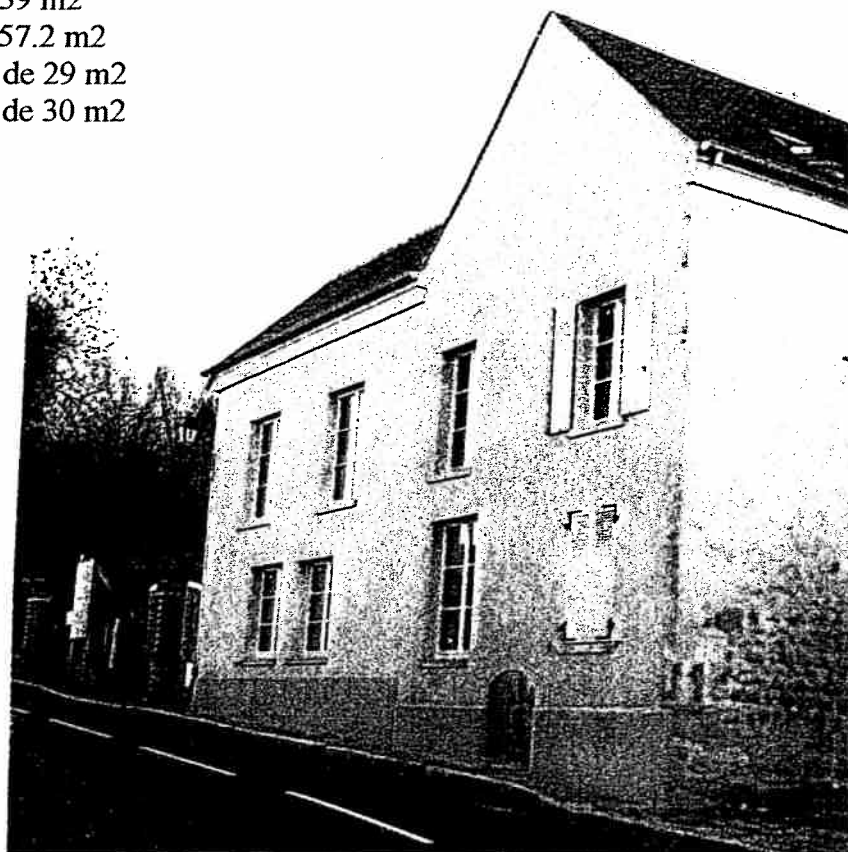
Etat : 25 %

Emprunt : 40 % sur 32 ans

au taux de 3.70 % qui sera autofinancé par les loyers.

L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

Une commission communale sera créée afin d'attribuer les logements en fonction des critères sociaux économiques que les financeurs nous imposent.



AUJOURD'HUI : 2006

L'opération ne fut pas sans complexité mais la compétence et la bonne volonté de tous les intervenants semblent donner un résultat satisfaisant.

Jean-Claude LENNES

Les personnes intéressées peuvent se manifester en mairie dès maintenant pour obtenir une inscription sur le contingent préfectoral.

N.B. : Informations et photos : Messieurs CAROLY, FOUCART, MEYER, NEU, PATTE.

SUITE DE LA MONOGRAPHIE DE JEAN VILARD

Fin de la page 43 parue dans le bulletin n° 74 du Foyer Rural – Janvier 2007

L'acte de 1642 qui figure dans les archives du Château indique de la façon la plus claire que Jehan Lhuillier devint propriétaire de l'ensemble de Brécourt : l'Hôtel seigneurial, la ferme et les 340 arpents de terre du fief Jacques de Lille. Il ma été impossible de déterminer ce que les Lhuillier, puis leurs descendants, les ^{Lhuillier-}Lecornier, firent de ce domaine qui leur appartient du milieu du XVIIème Siècle jusqu'à la Révolution. Ils s'intitulaient Seigneurs de Labbeville et Brécourt mais j'ignore si des membres de leur famille habitaient l'ancien manoir. J'ai cependant trouvé dans les notes de mon père un feuillet, dont je n'ai pu découvrir l'origine et qui mentionne "que le parc de Brécourt fut dessiné par Le Nôtre". J'ai des doutes

- 44 -

sur l'authenticité de ce renseignement qui n'est appuyé par aucune référence. Les Lhuillier avaient leur Château de Labbeville à entretenir, il semble improbable que pour orner un domaine, pour eux, secondaire, ils se soient assuré les services de l'architecte paysagiste le plus célèbre et probablement le plus cher de son temps mais faute de preuve n'est pas prouvé en matière historique et le fait peut être exact.

Très ancien ou bâti au XVIIème Siècle, l'hôtel seigneurial de Brécourt et son pigeonnier à pied ont aujourd'hui disparu. Quand, en 1793, les Lhuillier-Lecornier vendirent l'ensemble de leurs biens à Labbeville; terres, fermes et manoirs furent acquis par des spéculateurs qui morcelèrent cette vaste propriété. Il est probable qu'ils firent subir au "Château de Brécourt" et à son pigeonnier le sort de celui de Nesles; ^(*) le dépecèrent et en vendirent les matériaux car, lorsqu'au début du XIXème Siècle, les Rendu devinrent propriétaires du domaine, c'est ^{dans} une partie de la ferme qu'ils durent installer une maison d'habitation.

(*) et celui de Conti à Lisie Adam

LES ARCHIVES DE LABBEVILLE

Lorsque mon père, Marcel Béraud Villars, acquit sa propriété de Labbeville au début du présent siècle, il découvrit dans le grenier du Grand Logis trois caisses de bois remplies de papiers dont certains semblaient très anciens.

En les inventoriant, il s'aperçut qu'il s'agissait des archives du Château et que ces documents vénérables et souvent pittoresques permettaient de reconstituer presque toute l'histoire du domaine depuis le XIVème Siècle jusqu'au milieu du XIXème.

C'était miracle que cette mine de renseignements ait échappé à l'incurie des hommes et à la dent des souris qui, si elles y avaient fait de larges brèches, en avaient laissé subsister l'essentiel.

La constitution de la partie la plus ancienne de ces archives est due très vraisemblablement au fait qu'au XVIIème et au XVIIIème Siècle les Lhuillier, puis les Lhuillier-Lecornier, dont il va être parlé, eurent à soutenir deux procès, le premier pour prouver leur noblesse "ancienne et reconnue" afin d'échapper à la taille, impôt roturier, le second pour conserver certaines dîmes dont le curé de la paroisse leur contestait la perception.

Pour obtenir gain de cause, les Seigneurs de Labbeville durent rassembler les antiques titres de propriété, les baux de fermage, les testaments, les comptes rendus des actes d'hommage et autres documents les partages, les acquisitions, les ventes qui sommeillaient dans leurs propres coffres ou dans les armoires des notaires et qui établissaient leurs droits.

La pièce la plus ancienne qu'ils nous ont ainsi transmis remonte à 1392. C'est un Chef Sens, relevé des sommes payées au titulaire du fief Boivin par des cultivateurs auxquels on louait des parcelles, jardins ou vignes. Ensuite, avec bien des lacunes, on arrive à suivre peu ou prou les vicissitudes du domaine, depuis la fin du ~~le siècle de Cent Ans~~ ^{XIV^{ème} Siècle} jusqu'après la Révolution.

Au milieu d'un fatras considérable de grimoires pâlis et souvent malaisément déchiffrables, on a la joie et le repos pour les yeux de découvrir deux gros dossiers imprimés en nobles caractères sur un papier de grand format, marqués de trois fleurs de lys, ornés d'entêtes et de culs de lampe de beau style, finement gravés. Ce sont les comptes-rendus des deux procès, complets avec les arguments des parties, les discussions, les attendus et les conclusions des juges, mais le reste des archives dans son désordre et son abondance présente un difficile problème pour le chercheur.

Mon père, avec beaucoup de patience et de peine, classa et annota cette mer de paperasses. Beaucoup de documents étaient rédigés dans l'écriture du XIV^{ème}, XV^{ème} et XVI^{ème} Siècles difficilement lisible pour un profane non chartiste, il fit alors appel à l'abbé Lefèvre, érudit, membre de la Société archéologique du Vexin qui, grâce à son grand savoir et avec une complaisance inlassable, transcrivit en écriture moderne ^{une partie} des plus anciens documents.

En outre, ce savant ecclésiastique rechercha dans les archives de la Ville de Pontoise, dans celles de l'Abbaye de Saint-Martin et celles de la Préfecture de Seine-et-Oise, les mentions relatives à Brécourt et à Labbeville pendant que mon père rassemblait tous les livres qu'il put trouver concernant le ^{passé de} notre région.

C'est dans cette importante documentation que j'ai puisé la plupart des éléments du présent travail.

INFORMATION DU FOYER RURAL

Soirée choucroute

Elle est prévue le samedi 3 mars 2007 au foyer rural.

Apéritif : 19 h 45

Service de table : 20 h 30

Le prix du repas par personne, apéritif et bière (25 cl) compris, est de :

- Pour les adhérents = 13€
- Non adhérents = 15€

Les boissons supplémentaires seront payantes selon la carte du jour (vin d'alsace, bière, coca, etc...)

Les inscriptions doivent être adressées au Fral avant le 27 février, accompagnées du règlement par chèque bancaire, postal ou en espèces. Aucune réservation ne peut être faite sans règlement et les dimensions des locaux limitant le nombre de place à 52 personnes, n'attendez pas trop !

FRAL

Bulletin d'inscription

Soirée choucroute samedi 3 mars 2007

Mme, Mr.....

Adresse.....

Téléphone :.....

Prix du repas.

Adhérent : 13€ X nbre de personne =

Non adhérent 15€ X nbre de personne =

Total =



Parmi le trouble emeu d'une guerre civile,
Durant son Magistrat, Lullier eut le pouvoir
De mettre avec la paix le Roy dedans sa ville,
Ser' subiectz en leur bien, le peuple en son devoir

Double Ten.